



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

*Direction départementale  
des Territoires*

Angers le **13 FEV. 2017**

*Service Urbanisme Aménagement et Risques  
Unité « Prévention des Risques Naturels et Technologiques »  
SUAR/PRNT -*

# **Directive Inondation Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation sous bassin « vals de l'Authion et de la Loire »**

**Présidée par Messieurs les Sous-Préfets  
de Saumur et de Chinon**

**Compte rendu du comité de pilotage du 9 décembre 2016**

Introduction par Monsieur le Sous-Préfet de Saumur qui remercie les personnes présentes.

En complément, Monsieur le Sous-Préfet de Chinon souligne l'importance de bien anticiper pour se préparer à la gestion d'une crise. Il prend pour exemple la dernière crue de Loire de juin 2016, où l'assistance aux populations a été la priorité.

L'ordre du jour de ce comité de pilotage était le suivant :

- restitution des groupes de travail,
- présentation du programme d'actions,
- calendrier de validation de la stratégie locale.

Mme Schaller, directrice adjointe de la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire, rappelle le cadre réglementaire :

- les fondements réglementaires,
- la directive inondation,
- le TRI « Angers – Authion – Saumur »,
- la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Ensuite, Mme Gaspari, Établissement public Loire (EP Loire) présente le projet du programme d'actions de la stratégie locale du secteur « Vals de l'Authion et de la Loire ».

## 1) Restitution de la concertation :

- d'avril à fin août 2016, rédaction du diagnostic de territoire, par l'EP Loire et les DDT ;
- fin août 2016, envoi d'un questionnaire aux membres de la conférence des acteurs. Environ 100 collectivités et organismes ont été invités à donner leur avis sur les objectifs du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) et à les prioriser, afin d'orienter et préparer les groupes de travail. 26 avis ont été donnés, il en ressort que les objectifs du PGRI pour la SLGRI du sous-bassin Authion-Loire sont classés selon l'ordre de priorité suivant :
  1. Planifier l'organisation et l'aménagement des territoires en tenant compte du risque,
  2. Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale,
  3. Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues,
  3. Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable,
  3. Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale,
  6. Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation.

De plus, des propositions d'actions ont été faites ; elles ont alimenté les groupes de travail thématiques.

- D'octobre à novembre 2016, 3 groupes de travail se sont réunis autour de 5 thématiques :
  - Le 14 octobre : Culture du risque et gestion de crise. Ce groupe a réuni 21 participants, dont 4 élus et 17 structures,
  - Le 28 octobre : Aménagement / planification et ouvrages de protection. Ce groupe a réuni 29 participants, dont 7 élus et 20 structures,
  - Le 3 novembre : Réseaux. Ce groupe a réuni 25 participants, dont 7 élus et 19 structures.

La réunion de restitution de ce travail, organisée le 24 novembre, a réuni 47 participants, dont 18 élus et 37 structures.

**Ce sont donc 122 participants, dont 36 élus, qui ont élaboré et priorisé le programme d'actions.**

Suite à la réunion de restitution, les membres de la conférence ont été amenés à prioriser chaque mesure, de 1 à 3 :

1. mesures à réaliser à partir de la première année,
2. mesures à réaliser à partir de la troisième année,
3. mesures à engager avant la fin du présent cycle ou à reporter au prochain cycle.

## 2) Présentation du programme d'actions :

### 2.1 Les mesures :

Objectif 1 : Améliorer et développer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement :

14 mesures sont proposées :  
8 en priorité 1 : Pas d'observation  
5 en priorité 2 : Pas d'observation  
1 en priorité 3 : Mesure P14 « mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité du patrimoine culturel »

Jean-Claude Eude, directeur de l'EP Loire, s'interroge sur son classement en priorité 3. La mesure est importante du fait de la richesse patrimoniale de ce territoire.

Jean Rousselot, ALM, témoigne de ce qui a été fait sur la ville d'Angers, accompagné par l'EP Loire, et de l'intérêt de cette mesure. Il propose de la prioriser en 2.

Après débat, la mesure est maintenue en 3, avec comme premier objectif au moins de consolider un inventaire du patrimoine inondable, dans ce 1<sup>er</sup> cycle.

#### Objectif 2 : Améliorer la connaissance et la gestion des ouvrages de protection :

15 mesures sont proposées : 11 en priorité 1 : Pas d'observation  
4 en priorité 2 : Pas d'observation

#### Objectif 3 : Améliorer la connaissance au risque inondation des réseaux et réduire leur vulnérabilité :

7 mesures sont proposées : 3 en priorité 1 : Pas d'observation  
4 en priorité 2 : Pas d'observation

#### Objectif 4 : Se préparer à la gestion de crise et favoriser le retour à la normale :

10 mesures sont proposées : 7 en priorité 1 : 3 mesures font l'objet de remarques ou de questions :

- mesure G3 « mettre en cohérence les PCS avec les plans ORSEC » :

Le Plan ORSEC « évacuation du val de l'Authion » organise la gestion de l'évacuation du val à partir d'un scénario qui anticipe son inondation, et donc « à sec ». Isabelle Schaller propose de réfléchir à une deuxième organisation qui prendrait en compte un scénario avec rupture de la digue donc sans possibilité d'évacuation préventive.

- mesure G8 « mener une réflexion sur la gestion des cheptels en temps d'inondation » : François Pelletier, Syndicat Layon Aubance Louets, intervient sur l'importance de disposer d'un moyen d'alerte et de bonnes prévisions.

Isabelle Schaller précise qu'il n'est pas prévu de nouvel outil autre que le système d'alerte Vigicrue du Service de Prévision des Crues (SPC), qu'il appartient aux maires de diffuser l'information, et que l'éventuelle évacuation des cheptels doit être organisée dans le PCS.

Pour Monsieur Pelletier, l'important est d'améliorer l'opérationnalité.

- mesure G10 « mener une réflexion sur le retour à la normale » :

Isabelle Schaller s'interroge sur la définition de cette mesure, de son maintien en priorité 1, de son objectif et de ce que cela implique comme mise en œuvre.

Jean Rousselot propose de cibler les services comme la collecte des déchets ou la remise en service des réseaux.

Mme Christiane Pelletier, maire de Villebernier, indique qu'il est plus urgent d'améliorer l'opérationnalité des outils déjà réalisés.

Jean-Claude Eude évoque les Plans de Continuité d'Activités (PCA).

Après débat, il en ressort qu'un certain nombre de mesures inscrites vont permettre d'alimenter cette réflexion qui est macro à l'échelle du territoire. La mesure est priorisée en 2.

#### Objectif 5 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque :

12 mesures sont proposées : 6 en priorité 1 : Pas d'observation  
3 en priorité 2 : Pas d'observation  
3 en priorité 3 : Les 3 mesures font l'objet de remarques ou de questions :

- mesure C10 « réaliser un outil de visualisation 3D des inondations historiques sur un site pilote » :

François Pelletier demande si cet outil sera à disposition de l'ensemble du territoire du TRI ; Virginie Gaspari répond que oui.

- mesure C11 « développer les outils numériques (application) dans la culture du risque » , et C12 « création d'un outil de communication pédagogique itinérant » :

François Pelletier s'inquiète du fait que trop d'informations pourrait « affoler les gens ».

Isabelle Schaller précise que la culture du risque ne peut s'acquérir qu'en diffusant largement auprès des populations les connaissances acquises et les bons gestes à connaître lors d'un événement majeur.

Jean-Claude Eude demande à ne pas se priver de la technologie actuelle qui facilite la diffusion de cette connaissance.

En conclusion, les 3 mesures restent en priorité 3 mais sont à engager dans ce 1<sup>er</sup> cycle.

## **2.2 Documents constitutifs de la stratégie :**

Virginie Gaspari fait une rapide présentation des éléments du rapport final et des annexes. Le travail le plus important restant à réaliser est l'écriture des fiches actions, qui vont détailler chaque mesure à mettre en œuvre et préciseront notamment les porteurs, les partenaires techniques mais aussi les coûts et les financements potentiellement mobilisables.

## **3) Calendrier de validation de la stratégie locale**

- Fin janvier 2017, présentation du programme d'actions à la conférence des acteurs
- 1<sup>er</sup> semestre 2017, avis du Préfet coordonnateur de bassin
- 2<sup>ème</sup> semestre 2017, arrêté d'approbation, conjoint, des Préfets de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire

Messieurs les sous-Préfets concluent la réunion ; la stratégie va permettre de progresser dans le domaine de la gestion du risque inondation, mais ce travail ne peut se faire qu'avec la participation de tous les acteurs du territoire.

Monsieur Hazoumé regrette l'absence des élus de la ville de Saumur et de l'agglomération.

Le Sous-Préfet de Saumur,

Jean-Yves HAZOUMÉ

## Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)

### 3ème comité de pilotage

du 9 décembre 2016

au Théâtre Le Dôme à Saumur

### Liste des participants\*

<i>Noms – Prénoms</i>	<i>Qualité, Communes ou Organismes</i>
BEGNON Sylvain	Ville de Saumur
BERTHELOT Philippe	Ville d'Allonnes
CHATEAU Fabrice	Ville des Ponts de Cé
CLARKE Ralph	SMBAA
DEBLANGY Béatrice	DREAL Pays de la Loire
DURAND Alain	DDT 49 – SUAR
EUDE Jean-Claude	Etablissement Public Loire
GARREAU Emmanuel	Chargé de mission Aménagement, Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire
GASPARI Virginie	Etablissement Public Loire
GEORGES Mickaël	DDT 37
JACQUELIN Patrice	SDIS 49
PELLETIER François	Syndicat Layon-Aubance-Louets
PERON Francis	SNCF Réseau (DT BPL)
QUEVAL Mathieu	SDIS 37
ROUSSELOT Jean	CU Angers Loire Métropole
SCHALLER Isabelle	DDT 49
THIRY Danielle	Maire de La Chapelle-sur-Loire
VAUCHE Emilie	Saumur Agglomération
VIOT Pierrick	SDIS 49
WENNER Catherine	DDT 37
ZEIMERT Jacques	Sauvegarde Loire Angevine

\* par ordre alphabétique

### Excusés

JAMET Philippe	Commune de Chouzé
LOYAU Jacques	Maire délégué de St Lambert-des-Levées